

### Réactivité des établissements d'enseignement aux besoins des élèves

Un enseignement réactif implique d'adapter les méthodes d'enseignement aux besoins des différents élèves, mais également d'avoir une bonne communication avec les parents (ou les représentants légaux des élèves) et de bonnes relations avec les acteurs locaux susceptibles d'aider tous les élèves à achever dans de bonnes conditions leur éducation de base.

#### Prise en charge des élèves à besoins particuliers

Un enseignement plus réactif et centré sur l'élève exige que les enseignants disposent non seulement des compétences pédagogiques nécessaires pour gérer leurs classes de manière générale, mais également de compétences spécifiques pour répondre aux besoins particuliers de certains élèves. C'est l'un des domaines dans lesquels les enseignants déclarent avoir le plus besoin de formation continue.

Dans l'enquête TALIS 2013, environ un enseignant du premier cycle du secondaire sur cinq, en moyenne, déclarait ne pas se sentir totalement préparé pour relever ces défis au sein des pays participants ; à titre de comparaison, un enseignant sur dix seulement indiquait avoir besoin de formation continue pour mieux gérer ses classes de manière générale. Ce sont les enseignants du Mexique (47 %) et du Japon (41 %) qui exprimaient le plus fort besoin de formation continue pour la prise en charge des élèves à besoins particuliers, et les enseignants de la Flandre (Belgique) (5 %) et de l'Angleterre (Royaume-Uni) (6 %) qui exprimaient les besoins de formation les plus faibles.

La prudence s'impose dans le cadre de l'interprétation de ces données. En effet, un pourcentage plus élevé peut refléter, par exemple, une plus forte intégration des élèves à besoins particuliers dans des classes ordinaires, ou des attentes relativement plus ambitieuses de la part des enseignants en termes de qualité et d'enseignement adapté. De plus, la définition de la notion d'élève à besoins particuliers peut varier d'un pays à l'autre.

#### Relations entre les écoles et les parents (ou les représentants légaux) des élèves

Les élèves ont des chances de mieux réussir quand l'action des enseignants se conjugue à un appui robuste et permanent assuré par les parents. Quant aux chefs d'établissement, ils jouent souvent un rôle crucial pour assurer une bonne communication entre les écoles, les élèves et leurs parents ou représentants légaux.

En moyenne des pays de l'OCDE ayant participé à l'enquête TALIS 2013, les chefs d'établissement déclaraient consacrer 11 % de leur temps aux relations avec les parents ou les représentants légaux des élèves. C'est au Chili, en Espagne et en Italie que les chefs d'établissement déclaraient consacrer le plus de temps à ces interactions (environ 14 % de leur temps de travail) et en Estonie, aux Pays-Bas et en République tchèque qu'ils déclaraient y consacrer le moins de temps (moins de 10 % de leur temps de travail).

En moyenne, environ deux tiers des chefs d'établissement des pays ayant participé à l'enquête TALIS (66 %) déclaraient communiquer des informations sur les résultats scolaires des élèves à leurs parents ou représentants légaux. Dans les pays où les chefs d'établissement déclaraient entretenir peu de relations avec les parents ou les représentants légaux, la communication avec les parents ou les responsables légaux incombait peut-être davantage aux enseignants ou à d'autres représentants des établissements.

#### Relations entre les établissements d'enseignement et les acteurs locaux

Des interactions nombreuses entre les établissements d'enseignement et les acteurs locaux peuvent également

contribuer à la réduction du nombre de jeunes qui sortent prématurément du système éducatif et à une meilleure transition vers l'enseignement post-secondaire ou vers le marché du travail. En moyenne des pays de l'OCDE ayant participé à l'enquête TALIS 2013, environ 71 % des enseignants travaillaient dans des établissements dont les chefs faisaient part d'une forte coopération avec les acteurs locaux (entreprises locales, ONG et autres associations). Ce pourcentage est relativement élevé dans des pays tels que la Corée (91 %), et peu élevé (inférieur à 50 %) dans la plupart des pays nordiques (Danemark, Norvège et Suède) ainsi qu'aux Pays-Bas (21 %).

#### Méthodologie et définitions

Les données des trois indicateurs proviennent de l'Enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage (TALIS) 2013 de l'OCDE. Il s'agit d'une enquête internationale à grande échelle qui s'intéresse aux conditions de travail des enseignants et à l'environnement pédagogique dans les établissements d'enseignement. Quatre entités infranationales ont participé à l'enquête TALIS 2013 : Abu Dhabi (Émirats arabes unis), l'Alberta (Canada), l'Angleterre (Royaume-Uni) et la Flandre (Belgique).

Les données font référence au pourcentage d'enseignants du premier cycle du secondaire déclarant avoir d'importants besoins de formation continue pour la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Les élèves à besoins particuliers sont ceux chez qui il est officiellement établi qu'ils ont des besoins éducatifs particuliers à cause de troubles mentaux, physiques ou émotionnels. Les élèves à besoins particuliers sont souvent ceux qui bénéficient de moyens supplémentaires (humains, matériels ou financiers) destinés à faciliter leur apprentissage. Les élèves intellectuellement précoces ne sont pas considérés, au sens de cette définition, comme des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les données font référence à la part moyenne de leur temps de travail que les chefs d'établissement du premier cycle du secondaire déclarent consacrer aux relations avec les parents ou les représentants légaux des élèves (en prenant en compte à la fois les relations formelles et informelles).

S'agissant de la coopération avec les acteurs locaux, les données sont basées sur les déclarations des chefs d'établissement qui ont indiqué être « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'affirmation selon laquelle l'établissement et les acteurs locaux coopèrent étroitement.

#### Pour en savoir plus

OCDE (2014), *Résultats de TALIS 2013. Une perspective internationale sur l'enseignement et l'apprentissage*, OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264196261-fr>.

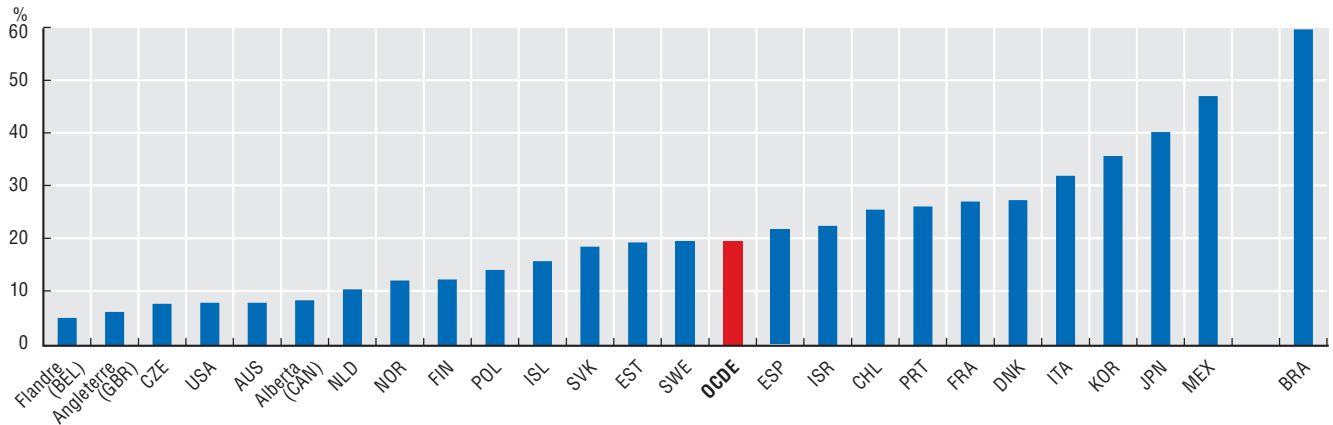
#### Notes relatives aux graphiques

Pour les trois graphiques, les États-Unis ne sont pas pris en compte dans la moyenne OCDE, car ils ne respectent pas les normes internationales en matière de taux de participation.

12.17. Un problème de traduction a entraîné le retrait des données relatives à la Norvège.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

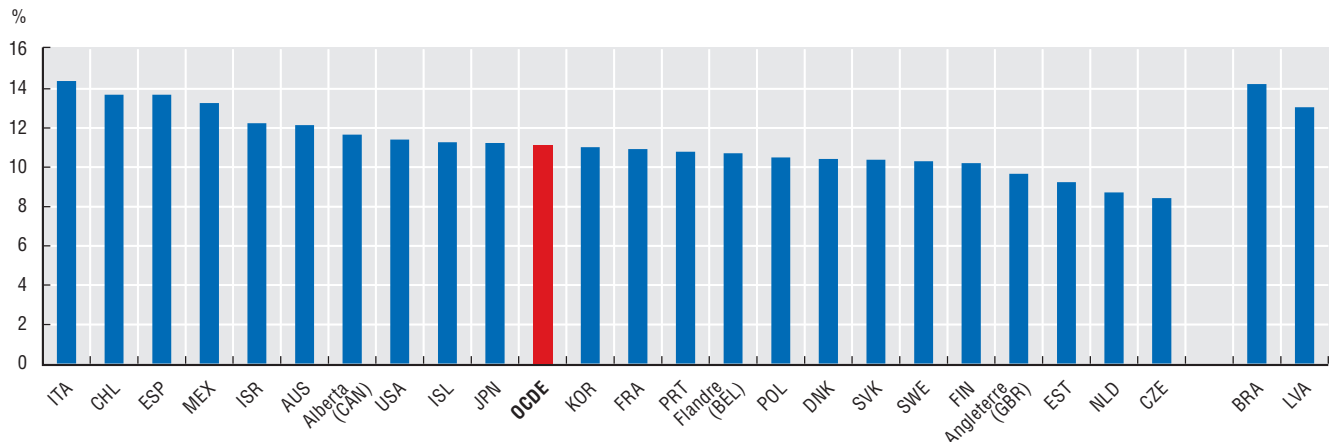
12.16. Besoins de formation continue des enseignants du premier cycle du secondaire pour la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (2013)



Source : OCDE (2013), Base de données TALIS, OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933348026>

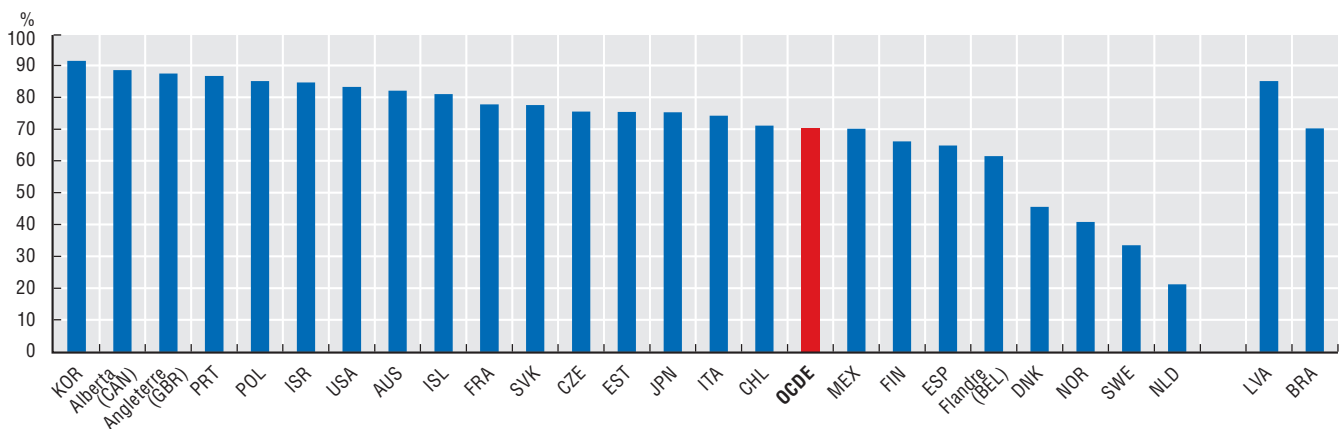
12.17. Part moyenne du temps des chefs d'établissement du premier cycle du secondaire consacré aux relations avec les parents ou les responsables légaux des élèves (2013)



Source : OCDE (2013), Base de données TALIS, OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933348033>

12.18. Pourcentage des enseignants du premier cycle du secondaire dont les chefs d'établissement déclarent un fort degré de coopération avec les acteurs locaux (2013)



Source : OCDE (2013), Base de données TALIS, OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933348046>



Extrait de :  
**Government at a Glance 2015**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/gov\\_glance-2015-en](https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2016), « Réactivité des établissements d'enseignement aux besoins des élèves », dans *Government at a Glance 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/gov\\_glance-2015-61-fr](https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-61-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).